

1^{er} mars 2011
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-cinquième session

22 février-4 mars 2011

Point 3 a) de l'ordre du jour

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre
les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre
dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Table ronde de haut niveau sur l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent

Résumé du Président

1. Le 22 février 2011, la Commission de la condition de la femme a tenu une table ronde de haut niveau sur l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent, axée sur la mise en commun des données d'expérience, des enseignements tirés et des bonnes pratiques en la matière. Un plan a servi de trame au dialogue.

2.

discrimination à l'égard des femmes et M^{me} Jane Hodges de l'Organisation internationale du Travail et des représentants d'organisations non gouvernementales (M^{me} Joy Carter de la Fédération internationale des femmes diplômées des universités et M^{me} Deepali Sood de l'organisation Plan International) ont été invités à répondre aux questions et à contribuer au dialogue. Cinquante et un représentants des États, deux représentants de groupes régionaux et un observateur sont intervenus.

3. Il existe de nombreuses bonnes pratiques et données d'expérience concernant la façon de promouvoir l'égalité des sexes devant l'éducation, la formation, la science, la technique et l'emploi. Il faut cependant faire mieux en étendant et en imitant ces bonnes pratiques et en s'en servant pour élaborer et appliquer des politiques et des programmes meilleurs.

4. L'éducation est un droit de l'homme fondamental et un besoin élémentaire. L'importance de l'éducation et de la formation et le rôle de la science et de la technique dans l'élimination de la pauvreté, le développement et la croissance économiques, le changement social et l'autonomisation de la femme sont des constantes que les États ne cessent de réaffirmer aux principales conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies. Divers instruments normatifs et de politique générale sont en place, y compris des instruments relatifs aux droits de l'homme, comme la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes¹, et des instruments de gouvernance, comme la Déclaration et le Programme d'action de Beijing adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes², l'Agenda de Tunis pour la société de l'information³ adopté au Sommet mondial sur la société de l'information, le Cadre d'action de Dakar⁴ adopté au Forum mondial sur l'éducation et les objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut mener une action plus ciblée et investir davantage pour que ces engagements se traduisent par des résultats concrets aux niveaux mondial, régional et national.

5. Le regain d'élan et de volonté politique, illustrés par le caractère prioritaire donné au secteur de l'éducation et par les investissements faits dans ce domaine, et le recours de plus en plus courant à des stratégies, comme la budgétisation et la planification tenant compte de la

filles dans le monde entier, surtout pour celles qui vivent dans la pauvreté ou en milieu rural, l'accès à ces technologies, y compris à la téléphonie mobile, est insuffisant voire inexistant. L'effet que la science et la technique, dont les technologies de l'information et des communications, peut avoir sur les activités des femmes devrait être examiné plus avant et il faudrait s'employer à améliorer l'accès des femmes à ces nouvelles technologies et leur apprendre à mieux s'en servir à des fins économiques et sociales.

19. Dans nombre des domaines étudiés, il faudrait disposer de travaux de recherche et de données ventilées et comparables, ainsi que d'analyses plus détaillées, pour déceler et mieux déterminer les causes profondes des inégalités, y compris les écarts entre les taux d'abandon scolaire et d'achèvement des cycles scolaires, la faiblesse des taux de fréquentation scolaire et de la participation des

- Aider les filles et les femmes à faire la transition entre l'éducation et le plein emploi et le travail décent, notamment en proposant des services d'orientation de carrière et d'aide à la recherche d'emploi, et des programmes de stage et de mentorat;
- Favoriser l'accès des femmes aux milieux d'affaires en leur permettant d'accéder aux ressources économiques et financières et de se doter de ces moyens et en leur donnant la possibilité d'acquérir des compétences dans les domaines de la gestion, de la connaissance du marché et des technologies de l'information, et de se créer des réseaux où l'information est mise en commun;
- Promouvoir la participation effective des femmes aux postes de décision et d'encadrement, y compris dans les domaines de la science et de la technique;
- Permettre de concilier la vie de famille et la vie professionnelle, notamment en mettant en place des politiques souples et favorables à la famille sur le lieu de travail, en réduisant les tâches domestiques non rémunérées au moyen d'investissements dans l'infrastructure publique (énergie, eau et assainissement), et en répartissant ces tâches entre les femmes et les hommes et entre les ménages et les secteurs public et privé, moyennant l'offre de services de garderie et d'activités périscolaires accessibles et abordables;
- Donner aux femmes et aux filles, surtout à celles qui vivent dans la pauvreté, dans des endroits reculés ou en milieu rural, accès aux technologies de l'information et des communications, y compris à la téléphonie mobile et à Internet;
- Améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation des données ventilées par sexe et des données comparables qui concernent tous les aspects de l'accès et de la participation des femmes à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie et au travail décent afin de disposer de toute l'information utile lors de la formulation de politiques qui tiennent compte des nombreux facteurs à prendre en compte en plus du sexe, y compris la classe sociale, les origines ethniques et les handicaps, et la vie en milieu rural ou urbain;
- Suivre et évaluer les effets que les politiques et programmes relatifs à la science, à la technique et à l'innovation ont sur les femmes et les filles.